

## Témoign d'un accident

vendredi, 13 septembre 2013

### Sommaire

- [Protéger](#)
- [IDENTIFIER le\(s\) problème\(s\)](#)
- [Secourir](#)
- [Ce qu'il ne faut jamais \(...\)](#)
- [Les délits](#)

Que faire lorsque l'on est confronté à un [accident](#) ? Surtout ne pas céder à la panique, garder son sang-froid !

Un certain nombre de comportements s'imposent alors, certains relèvent du bon sens d'autres sont codifiés par la loi.

Mais que faire en présence d'un accident ?

L'essentiel est d'éviter qu'il ne s'aggrave !

Si les secours sont déjà sur place ,il faut passer sans s'arrêter et ne pas ralentir pour regarder, ce qui peut provoquer un sur-accident et dans une moindre mesure un bouchon si on est dans un [véhicule](#) !

S'il n'y a personne il faut respecter le [PAS](#) :

[Protéger, Alerter, Secourir](#)



### Protéger

#### Se protéger :

afin d'**éviter les sur-accidents** : je me positionne convenablement à l'abri de tout danger pour ne pas constituer un risque d'accident complémentaire, et pour ne pas gêner l'approche des secours, je peux mettre un [gilet](#) rétro- réfléchissant afin d'être vu par tous pendant que je m'active autour de l'accident.

#### Protéger les lieux de l'accident :

je dois baliser l'accident en faisant des gestes à l'aide des **bras**.

La [nuit](#) une **lampe** me permettra d'avertir les autres usagers afin de les faire ralentir. Je mets les feux de détresse des véhicules. Si je dispose de [triangle de pré-signalisation](#), je balise les lieux si possible dans les deux directions ; je les place à 30 mètres minimum et visibles à 100m.

#### Si le véhicule est accessible et si je ne suis pas en danger :

- ▶ Je coupe le contact et si possible , je débranche les batteries du/des véhicule(s) accidenté.
- ▶ je ne fume pas et m'assure que personne ne le fait.
- ▶ *En cas d'incendie et si je dispose d'un extincteur*, je dirige le jet vers la base des flammes. A défaut d'extincteur approprié, j'utilise du sable, de la terre, ou une couverture mais surtout pas

d'eau.

## IDENTIFIER le(s) problème(s) et Alerter les secours



Avant d'alerter les secours il faut identifier et hiérarchiser les problèmes à présenter aux secours et préparer rapidement un message d'alerte précis.



Il faut prévenir les pompiers numéro de [téléphone](#) :18 ;le SAMU le 15 ; la [police](#) en agglomération ou la gendarmerie hors agglomération le 17.

Avec un téléphone portable je peux aussi composer le 112 (secours européens)

Ces numéros de téléphone sont valables dans toute la France ; l'appel est gratuit depuis une cabine téléphonique ou d'une borne d'appel d'urgence.

Il faut *préparer* le **message d'urgence** en essayant de fournir des renseignements précis sur l'accident :

- ▶ Nature de l'accident : voiture, [cyclomoteur](#), [vélo](#).
  - ▶ Lieu exact ( si l'on ne connaît pas le lieu avec précision , décrire des points de repères possibles : constructions, panneaux, travaux.....)
  - ▶ Le nombre et l'état des victimes ( s'ils sont bloqués dans le véhicule)
  - ▶ Les circonstances particulières éventuelles : matières dangereuse immersion, incendie.
- Ces indications vont permettre aux secours d'intervenir plus rapidement et d'apporter le matériel adapté à l'accident ;

Pour vous aider, l'association [Prévention Maif](#) propose un film court, « [Allo le 15 !](#) » et des [fiches pédagogiques](#).

## Secourir

*Si je ne connais pas les gestes de premier secours ou si je ne les maîtrise pas (formation ancienne, ou peu habitué), il ne faut pas toucher la victime, son état pourrait s'aggraver.*

**Dans tous les cas, je dois couvrir et réconforter la victime.**

Je dois m'assurer que le blessé respire , si ce n'est pas le cas , j'ôte les corps étrangers présents dans sa bouche et je pratique le bouche à bouche *si je le maîtrise*.

Je desserre ses vêtements ( col, ceinture).  
Je place le blessé en position latérale de sécurité.  
Je compresse les plaies en cas de saignement abondant.

### **Ce qu'il ne faut jamais faire**

Il ne faut pas donner à boire à un blessé, ni lui enlever son [casque](#) s'il en a un, ni la déplacer ( sauf risque imminent) ou essayer de le sortir de son véhicule.

Si l'on est amené à déplacer le blessé, il faut éviter la torsion de la colonne et l'ensemble tronc/cou/tête doit composer un bloc rigide, il ne faut pas le tirer par les membres.

Pour travailler sur le sujet :

- [l'application Paul, Alexis, Sophie](#) (PAS).
- [le site de la Croix Rouge "licence to heal"](#)

### **Les délits**

Si j'assiste à un accident corporel les forces de l'ordre recueilleront mon témoignage.  
Si je suis témoin d'un accident matériel, je laisse mes coordonnées.

Témoigner c'est décrire les faits le plus objectivement et le plus fidèlement possible, sans chercher à les analyser !

Le délit de non assistance à personne en danger est passible d'une amende de 75000 euros et d'une peine d'emprisonnement de 5 ans

La non assistance à personne en danger est sévèrement punie.

A retenir :

- protéger
  - alerter
  - secourir - uniquement si je suis formé et entraîné - au minimum surveiller et reconforter la/les victime(s)
-